

● Guide du résident

2022•2023





● Bienvenue chez vous !

Nos résidences et cités universitaires sont situées à proximité des lieux d'enseignement et le Crous souhaite faire de l'hébergement universitaire un facteur de réussite.

Tout au long de l'année, les personnels sont là pour vous accompagner en cas de difficultés et pour vous aider chaque fois que nécessaire.

Ce livret d'accueil s'adresse à l'ensemble des résidents. Il vous accompagnera pendant toute la durée de votre séjour en résidence.

Il est conçu pour vous conseiller sur vos droits. Il rappelle aussi les devoirs de chacun et vous donne des conseils pour bien vivre au sein de votre logement et de votre immeuble. Gardez-le précieusement. Consultez-le dès que vous avez une question, la réponse s'y trouve sûrement.

Nous comptons sur la volonté de chacun à respecter les règles de vie en collectivité (voir règlement intérieur) pour entretenir « le bien-vivre ensemble ».

Toutes les équipes se joignent à nous pour vous souhaiter un bon séjour et une bonne année universitaire.

Les directeur et directrices des résidences universitaires

Suivez toute l'actualité du Crous





● Sommaire

L'arrivée dans le logement.....	4
L'assurance habitation.....	6
Votre redevance.....	8
Des gestes pour la planète.....	10
L'entretien de votre logement.....	15
Le bien-vivre ensemble.....	21
La vie étudiante.....	22
Le service social.....	23
Le soutien psychologique.....	24
La restauration.....	25
Votre départ.....	26
Le renouvellement d'admission.....	27
Les résidences universitaires.....	28



L'arrivée dans le logement

● L'état des lieux

C'est le constat de l'état du logement et de ses équipements qui vous sont confiés. Il est établi en votre présence par le personnel du Crous.

Vous disposez d'un délai de **10 jours** pour signaler au secrétariat de la résidence tout élément qui n'aurait pas été noté sur l'état des lieux d'entrée. La date de l'état des lieux est fixée au moins 48 h à l'avance avec le secrétariat.



● Le règlement intérieur



Il s'agit d'un document très important. Lisez-le attentivement et conservez-le. **Il vous engage, comme il engage le Crous Amiens-Picardie** et fixe les droits et obligations de chacun.

➤ Consultez le règlement intérieur en ligne et son annexe sur www.crous-amiens.fr rubrique **Logement**.

● Le dépôt de garantie

Si vous n'avez pas réglé votre dépôt de garantie avant l'arrivée, celui-ci sera à régler le jour de **l'état des lieux d'entrée**. Il vous sera remboursé par virement bancaire, sous réserve du paiement intégral des loyers et si aucune dégradation n'a été constatée lors de **l'état des lieux de sortie**.



L'assurance habitation



Assurer son logement et ses dépendances (boîtes aux lettres extérieures) est une obligation pour pouvoir entrer dans son logement.

L'assurance vous protège de tous les dommages susceptibles d'arriver durant votre séjour en résidence. Elle devra couvrir obligatoirement les risques liés aux incendies, explosions, dégâts des eaux et la responsabilité civile car vous êtes tenu responsable des dommages causés dans votre logement même en votre absence.

Il est également conseillé de garantir le vandalisme, les bris de glace, le vol et le remplacement de votre mobilier.



Sans assurance, vous devrez indemniser personnellement le Crous Amiens-Picardie ainsi que les tiers éventuellement concernés.

Il est obligatoire de remettre l'attestation d'assurance habitation à l'administration pour obtenir les clés du logement. Votre attestation d'assurance habitation devra indiquer l'adresse du logement assuré (voir fiche annexe), la période de garantie et les risques couverts pour tous les locaux loués.

IMPORTANT
Un défaut d'assurance est un motif de résiliation de plein droit de la décision d'admission.





Votre redevance

● Quand et comment payer ?

La redevance forfaitaire est payable au plus tard le 12 du mois en cours.

Le montant des aides au logement (APL et ALS) est directement déduit de votre mensualité dès lors que la CAF a validé vos droits et vous les a notifiés. Vous ne payerez que la différence entre le montant de la redevance et le montant de votre aide au logement.

Chaque mois, une quittance vous sera envoyée par mail, conservez-la soigneusement !

Elle pourra vous être utile pour vos démarches auprès de la CAF, la Préfecture (pour les étudiants étrangers) voire un office HLM (si vous y demandez un logement).

■ **À SAVOIR**
Logé par le Crous, vous êtes exonéré de la taxe d'habitation.

Selon les résidences, la redevance forfaitaire inclut également les charges qui correspondent aux dépenses de fonctionnement de votre structure d'hébergement (eau, chauffage, électricité, internet).

! **IMPORTANT**
En cas de problème de versement de l'aide au logement, c'est au résident de traiter avec la CAF afin de régulariser la situation.

➡ www.caf.fr



● Les moyens de paiement



Payez votre loyer en ligne sur messervices.etudiant.gouv.fr rubrique Cité' U !

- Accessible 24h/7j
- Sécurisé
- Téléchargement du dernier avis d'échéance
- Historique des paiements en ligne

Autres moyens de paiement : virement, carte bancaire ou chèque. Renseignez-vous auprès de votre secrétariat sauf pour les résidences d'Amiens centre et nord, contactez l'agence comptable du Crous, 25 rue Saint-Leu.

Si vous êtes en difficulté financière :

prévenez avant le 12 du mois le directeur/la directrice de votre résidence. En cas de non-paiement des redevances, l'agent comptable du Crous procédera au recouvrement des sommes par tous moyens.

● En cas de changement de situation



Votre situation change (arrêt d'étude, inscription dans une autre académie, stage, mariage, Pacs, naissance), adressez un courrier au secrétariat de la cité ou de la résidence qui vous informera des démarches à effectuer et des documents à fournir pour la mise à jour de votre dossier.



Des gestes pour la planète

● Les économies d'énergie

Des gestes simples, répétés et pratiqués au quotidien ou régulièrement permettent de maîtriser sa consommation et de faire de réelles économies :



Je brosse mes dents, je ferme le robinet.

1,5 l d'eau coule en 1 min.



Je repère une fuite d'eau, je la signale rapidement.

Un robinet qui goutte perd en moyenne 5 l / heure soit 120 l /jour. Une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 l /jour soit la consommation quotidienne de 4 personnes*.



Je sors, j'éteins les appareils électriques en veille et la lumière.

Éteindre les veilles permet de faire de substantielles économies sur une année (jusqu'à 10 % de la facture d'électricité) mais aussi de préserver le matériel*.



Je respecte ma planète, je ne surchauffe pas.

En hiver, 19°C c'est la température normale. Et obtenir un degré de chaleur de plus, c'est 7% de consommation en plus ! Coupez le thermostat ou fermez le radiateur si vous aérez votre chambre.



Je dégivre régulièrement le freezer de mon réfrigérateur.

une couche de givre ou de glace de quelques centimètres dans le freezer augmente ma consommation électrique de 30 %.



● Le tri sélectif

Vous allez résider dans des immeubles de vie collective. Afin de garder un environnement sain et propre, vos ordures ménagères doivent être emballées dans des ~~sachets hermétiques~~ et déposées uniquement aux endroits réservés à cet effet (containers à l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments).



► Les règles de tri sélectif sont à respecter. Elles permettent de recycler un maximum et de réduire la quantité de déchets incinérés.

- 51 % des ordures ménagères (déchets non triés) finissent incinérés ou mises en décharge.
- Plus des 3/4 du contenu de notre poubelle n'y ont pas leur place et devraient être triés, compostés ou rapportés aux bons endroits (textile, petit électroménager, médicaments ...)*.



Je trie mes déchets
et je descends mes
poubelles sans attendre
mon départ en week-end.



Je trie mes emballages :
cartons, plastiques, papier,
boîtes de conserves pour
les mettre dans les bacs
adéquats.



J'utilise les containers
mis à ma disposition
dans ma résidence, sur
mon campus, dans mon
quartier.



**Des récup'verres sont
présents** à proximité des
résidences et cités.



**Consultez
les règles de tri sur
le site internet
de votre commune :**

- Amiens
- Beauvais
- Compiègne
- Creil
- Saint-Quentin



**En cas de doute,
jetez dans le
bac des déchets
ménagères !**

● Dons et trocs

Vous déménagez ou vous avez fait le tri ? Donnez une seconde vie aux objets que vous n'utilisez plus !

- Les trocs party -



Des trocs party

sont organisées dans certaines résidences avec les objets laissés par les résidents à leur départ. Renseignez-vous auprès de votre secrétariat.

- Les recycleries -

Des associations récupèrent les vêtements, la vaisselle, les appareils électroménagers, les meubles ... :

- Emmaüs
- La fibre du tri
- Les Astelles à Amiens
- Les Ateliers de la Bergerette à Beauvais
- La Recyclerie de l'Agglomération du Compiègnais
- La Recyclerie à Creil

● Les jardins partagés



Jardinier confirmé ou amateur, venez découvrir les jardins partagés du Crous à la résidence du Bailly et à la résidence Saint-Leu ! Vous ferez connaissance avec vos voisins ou des étudiants d'autres résidences et dégusterez le fruit de vos récoltes.

L'entretien de votre logement



Vous êtes responsable de votre logement ainsi que du mobilier et de l'équipement qu'il contient. En cas de dégradations, des sanctions pourraient être prises et des équipements facturés alors prenez soin de votre logement.



● Conseils de nettoyage



Tous les jours

- **Aérer 10 minutes**
- **Ôter les cheveux de l'évacuation de la douche (qui peut se retirer) pour éviter tout bouchon**
- **Balayer votre sol** avec un balai, si possible microfibras pour retenir la poussière.
- **Nettoyer vos plaques électriques dès qu'elles ont refroidies**, les tâches seront plus faciles à ôter si vous ne les laissez pas sécher ! Avec une éponge et un produit adapté.
- **Nettoyer les murs et carrelages muraux pour effacer toute projection** (gras de cuisine, encre, marque de chaussures...) dès qu'une tâche apparaît. Avec une éponge non abrasive.
- **Nettoyer la cuvette et la lunette des WC après utilisation** avec un balai WC pour la cuvette et une éponge réservée à cet usage.



Toutes les semaines

- Laver votre sol**
ne pas laver les sols à grande eau et utiliser un produit adapté au revêtement plastique.
- Nettoyer vos robinetteries**
les chromes brillent quand ils sont frottés avec un peu de bicarbonate de soude et une brosse à dent. Rincer avec du vinaigre blanc et polir avec un chiffon sec.
- Faire une lessive aussi régulièrement que possible**
l'accumulation de linge sale dans votre chambre peut entraîner odeurs désagréables et prolifération d'insectes. À la laverie, utilisez votre propre lessive et choisissez le programme le mieux adapté.
- Nettoyer le four à micro-ondes**
Installer un bol avec de l'eau et un peu de vinaigre ou de jus de citron. Laisser tourner le four quelques minutes et éponger. Le four devient facile à nettoyer : les projections se détacheront facilement à l'éponge.
- Nettoyer les éviers, bacs à douche et joints de silicone. Supprimer les moisissures dans la salle de bain.**
Avec de la javel ou du vinaigre blanc ou encore un produit spécial contre le tartre et les moisissures. Pour les joints : utiliser du dentifrice blanc ou faire une pâte avec $\frac{1}{2}$ citron et 90 ml de bicarbonate de soude. Appliquer avec une vieille brosse à dents puis rincer.

2 fois par mois

- **Dépoussiérer vos meubles, étagères**
Avec un chiffon et un produit adapté ou une lingette microfibres.

Tous les mois

- **Nettoyer régulièrement les grilles d'extraction situées en cuisine, salles de bain et W.C**
- **Nettoyer le réfrigérateur**
Avec une éponge imbibée d'eau froide et de vinaigre. Ne pas rincer ni essuyer. Pour désinfecter, utiliser un produit désinfectant en plus.

1 à plusieurs fois/an

- **Nettoyer les rainures d'égouttage des fenêtres et débouchez les trous d'évacuation**
- **Nettoyer vos vitres**
Avec une éponge non abrasive et un produit adapté ou une lingette microfibres puis un chiffon bien sec pour ôter toute trace.



● Réparation : à qui s'adresser ?

Toute panne ou mauvais fonctionnement doit être signalé à l'accueil ou au service technique de votre résidence (voir fiche annexe sur votre résidence).

● Face aux rongeurs et aux insectes



La chaleur, le manque d'hygiène ou de propreté peuvent provoquer l'infestation d'insectes. Il relève de votre responsabilité d'avertir l'agent d'accueil de votre cité/résidence lorsque vous y décelez la présence d'insectes nuisibles (punaises de lit, blattes, fourmis ...). N'utilisez pas d'insecticides (l'usage de produits chimiques dans votre logement peut être nocif pour votre santé) et conformez-vous rigoureusement au protocole de traitement interne de votre cité ou résidence.

A titre préventif, deux interventions annuelles par une société de désinsectisation et de dératisation sont programmées au sein de nos cités et résidences dans le but de traiter les insectes et les rongeurs. Ces interventions visent à éliminer les parasites. Elles nécessiteront que le personnel qualifié accède à votre logement.

● Combattre les punaises de lit



Les punaises de lit sont de grandes voyageuses. Il est très facile d'en ramener dans votre logement à votre insu, par simple contact avec une personne ou des bagages. Transportées dans les vêtements et bagages, les punaises de lit se glissent dans les recoins et se cachent dans les matelas, têtes de lit, tapis et textiles, etc.

Cet insecte reste en général à proximité du lit et peut se fixer sur un repli de vêtement ou dans les bagages. Sa présence peut se détecter par des traces sur la peau ou des petites taches brunes sur les draps parfois accompagnées d'une odeur incommodante.

Une punaise de lit mesure entre 4 et 7 mm, elle est de couleur brun/beige. Elle est active la nuit.

Si vous constatez une présence suspecte de punaise de lit, avisez immédiatement l'agent d'accueil pour qu'un diagnostic soit établi. En cas d'infestation, un traitement sera appliqué et des consignes vous seront communiquées afin de mener à bien l'éradication.

Soyez attentifs aux piqûres et aux démangeaisons. En cas de réaction allergique, il peut être nécessaire de consulter un médecin.



Le bien-vivre ensemble



● Les laveries

Des laveries sont à votre disposition. Vous payez par carte bancaire. La maintenance des machines de laverie est assurée par un prestataire privé.

IMPORTANT
Pour le confort de tous, veuillez à retirer le linge de la machine dès la fin de son cycle ! D'autres résidents attendent peut-être qu'une machine soit disponible.

● Le nettoyage des parties collectives

Le nettoyage des paliers et escaliers, des cuisines et sanitaires collectifs est à la charge du Crous. Vous veillerez au respect de la propreté des lieux. Toute utilisation des cuisines im-

plique une remise en état des lieux après utilisation. En cas de manquement manifeste à l'hygiène, le Crous Amiens-Picardie se réserve le droit de faire exécuter cette tâche à vos frais.



La vie étudiante

● Les services civiques

Des volontaires services civiques sont chargés de l'animation dans certaines résidences. Trocs parties, jardins partagés, soirée crêpes ... ils sont à votre écoute pour faire vivre la résidence.

● Les ateliers artistiques

Des ateliers de pratique artistique sont organisés dans certaines résidences. Ils sont encadrés par des professionnels du théâtre, des arts plastiques et de l'écriture.



Les inscriptions se font en ligne sur crous-amiens.fr 



Le service social

Le service social du Crous a pour mission de vous accompagner tout au long de votre parcours d'études afin de vous permettre d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'autonomie. Il intervient auprès des étudiants inscrits dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur : les étudiants d'université, des écoles et des BTS.

Les assistants de service social sont à disposition pour :

- **vous accueillir et vous écouter** en toute confidentialité, quelle que soit la nature des difficultés rencontrées (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière...).
- vous accompagner tout au long de votre cursus.
- **vous informer sur les formalités** concernant la vie étudiante (budget, bourses, logement, législation sociale, travail...).
- **vous orienter** vers tous les services spécialisés
- **vous aider à rechercher des solutions** aux difficultés d'ordre personnel, social, familial qui correspondent à vos besoins et demandes.
- **vous aider à constituer des demandes** auprès de différentes

institutions (sécurité sociale, Caisse d'Allocations Familiales, etc). Instruire et présenter à la commission académique des demandes d'aides spécifiques annuelles ou ponctuelles.

Prise de rendez-vous sur
mesrdv.etudiant.gouv.fr

Le service social met en place des ateliers sur différents thèmes dans les résidences universitaires :

- « Étudiant et parent : deux vies en une » pour les étudiants en situation de parentalité.
- le jeu « Dilemme » autour d'un apéro soft pour apprendre quelques astuces pour faire des économies.
- jeux de convivialité en soirée tous les jeudis.

Plannings et contact sur
www.crous-amiens.fr
rubrique Action sociale



● Le soutien psychologique

Pas le moral ? Stressé ? Difficulté dans les études ? Sentiment de solitude ? Problèmes familiaux ?

Consultez un psychologue gratuitement et toute confidentialité :

- à Amiens, à la résidence du Bailly
planning et contact sur crous-amiens.fr rubrique Action sociale /Santé



- dans toute l'académie
par téléphone, au numéro vert géré par ~~Pro-Consulte~~, accessible 24h/24, 7j/7 : 0800 73 04 28.

● Numéros utiles Sécurité & santé

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

N° SECOURS EUROPÉEN .. 112

N° D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES 114

Pouvoir en parler, Fil santé jeunes 0 800 235 236

Violences Femmes Info .. 3919

Tabac Info Service 3989

Drogues Info Service 0 800 23 13 13

SIDA Info Service 0 800 840 800

Alcool Info Service 0 980 980 930

Écoute cannabis 0 980 980 940

La restauration



● Les restos'U

Selon vos envies, votre emploi du temps ou vos moyens, vous pouvez manger dans l'un de nos restaurants universitaires, snacks ou cafétérias. Ils sont situés à

proximité de vos facultés ou écoles voire directement dans leurs locaux. Ces structures proposent une offre variée pour un prix social.

PRATIQUE

Certains de nos restaurants universitaires sont ouverts le soir : Le Bailly et Saint-Leu à Amiens, UniLaSalle à Beauvais et Le Port à Bâteaux à Compiègne.

Consultez nos menus sur www.crous-amiens.fr



● IZLY



C'est le système de paiement sans contact des Crous dans les restos'U et les cafétérias.

- Vous recevez un mail d'activation de votre compte sur la messagerie utilisée lors de votre inscription sur messervices.etudiant.gouv.fr sinon sur celle de votre établissement d'enseignement.
- Vous pouvez recharger votre compte Izly depuis votre compte bancaire, avec votre carte bancaire ou celle d'un proche sur www.izly.fr ou sur l'application Izly.
- Vous payez avec votre carte étudiante ou votre smartphone grâce à l'application Izly.

Besoin d'aide ? Rendez-vous sur help.izly.fr



Votre départ

● Préavis

Si vous quittez votre logement avant la date de la fin de contrat prévue, vous devrez respecter un préavis d'un mois. Un formulaire prévu à cet effet est téléchargeable sur :

www.croux-amiens.fr rubrique logement. 

Ce formulaire est à déposer au secrétariat de votre résidence.

ATTENTION  
Avant de quitter votre logement, vous devrez effectuer une demande de changement d'adresse auprès de la Poste.

● État des lieux de départ

Avant la restitution des clés (à la fin ou en cours de contrat), vous devez prendre rendez-vous au **secrétariat de votre résidence**.

Les dégradations hors usure normale seront à votre charge.

● Solde de votre compte

Votre décompte définitif sera établi après la restitution des clés et l'état des lieux de sortie. Il est effectué en tenant compte :

- du montant de votre dépôt de garantie ;
- des mensualités ou nuitées restantes dues jusqu'à la fin de votre engagement d'occupation ;
- du coût des réparations et des éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux

de sortie.

Si le solde de votre décompte est positif, la résidence vous en adressera le remboursement par virement bancaire sur votre compte, sous réserve que vous ayez fourni vos coordonnées bancaires à l'administration.

Un formulaire particulier pour virement sur compte étranger est à retirer au secrétariat.



Le renouvellement d'admission



Si vous souhaitez conserver votre logement l'année suivante, vous devez faire chaque année une demande de renouvellement sur messervices.etudiant.gouv.fr

Si vous ne faites pas cette démarche, vous serez considéré comme partant au 31 août de l'année en cours.

IMPORTANT
Demande de renouvellement d'admission à effectuer sur messervices.etudiant.gouv.fr rubrique Gérer son logement/ Cité'U



Les résidences universitaires

● Amiens centre et nord



Comment contacter votre résidence ?

Le secrétariat de votre résidence est situé :



Résidence universitaire
Saint-Leu
19, rue Tagault
80 000 Amiens



03 22 71 24 85



res.amiens-centre.secretariat
@crous-amiens.fr



Ouvert du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
Ouvert le vendredi de 9h à 12h30,
fermé l'après-midi.



Comment avoir internet dans votre logement ?

Les résidences Le Castillon, De-louard, Friant 1 et 2, Saint-Firmin et Saint-Leu bénéficient du wifi.

Un code d'accès vous est remis à votre arrivée/ou est envoyé sur votre téléphone portable.



NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

Les résidences La Hotoie et Charles de Gaulle sont connectées par ADSL.

Pour les résidences Le Beffroi, Le Coteau, Jardin des Plantes et Vanmarcke, l'accès internet n'est pas fourni par le Crous. Vous êtes libre de contracter avec l'opérateur de votre choix.



Services particuliers

- Location de micro-ondes
- Location de kit literie



Comment doit être rédigée votre adresse postale ?

Nom Prénom
 Résidence universitaire X
 N°du logement
 Rue ...
 80 000 Amiens

RÉSIDENCE	ADRESSE	VILLE
Résidence St Leu	19, rue Tagault	80000 Amiens
Résidence St Firmin	15, rue Général Frère	80000 Amiens
Résidence Ch. De Gaulle	1, allée du Bastion de Saint-Paul	80000 Amiens
Résidence Castillon	11, rue du Général Frère	80084 Amiens Cedex 2
Résidence Delouard	1, rue Moïse Delouard	80000 Amiens
Résidence Jardin des Plantes	45, rue Guidé	80000 Amiens
Résidence Vanmarcke	39, rue Vanmarcke	80000 Amiens
Résidence La Hotoie	10, rue de la Hotoie	80000 Amiens
Résidence Beffroi	29, rue au Lin	80000 Amiens
Résidence du Coteau	11 à 19 allée du Coteau	80000 Amiens
Résidence Friant 1	54/58 square Friant	80000 Amiens
Résidence Friant 2	53 square Friant	80000 Amiens

Les résidences universitaires

● Amiens sud

Comment contacter votre résidence ?

Le secrétariat de votre résidence est situé :

 Résidence du Bailly D
Allée Paschal Grousset
80 480 Salouël

 03 22 71 91 30 (Le Bailly)
03 22 71 91 24 (Le Thil)

 res.amiens-sud.secretariat
@crous-amiens.fr

 Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 20h30.
Ouvert le samedi de 14h à 18h30 puis présence des veilleurs à partir de 20h30.

Comment avoir internet dans votre logement ?

Les résidences Le Bailly et Le Thil bénéficient du wifi.

Un code d'accès vous est remis à votre arrivée ou est envoyé sur votre téléphone portable.



NUMÉROS UTILES
Pompiers : 18
Police : 17
SAMU : 15



Services particuliers

- Location de petit matériel (four micro-ondes, fer à repasser ...)
- Cellule d'écoute psychologique gratuite, une fois par semaine, résidence du Bailly bâtiment D.
- Consultation assistante sociale résidence du Bailly bâtiment D, planning à consulter sur crous-amiens.fr



Comment doit être rédigée votre adresse postale ?

Nom Prénom
Résidence universitaire
Le Bailly B
N° du logement
Allée Jacqueline Lévi-Valensi
80 480 Salouël

OU

Nom Prénom
Résidence universitaire
du Thil
N° du logement
Avenue des Facultés
80 025 Amiens cedex 1

Le Bailly C ou D
Allée Paschal Grousset
80 480 Salouël

Les résidences universitaires

● Compiègne, Creil & Saint-Quentin

Comment contacter votre résidence ?

Le secrétariat de votre résidence est situé :

 Résidence Roberval
6 bis, rue Winston Churchill
60 200 Compiègne

 03 22 71 91 00

 res.roberval@crous-amiens.fr

 Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 16h30.



NUMÉROS UTILES
Pompiers : 18
Police : 17
SAMU : 15

Comment avoir internet dans votre logement ?

Les résidences Roberval, Le Parc et Les Peupliers sont raccordés au réseau RENATER. Pour les étudiants de l'UTC, le login et mot de passe sont fournis par leur université.

Pour les étudiants hors UTC, le login et le mot de passe sont fournis à l'accueil de la résidence Roberval

après signature de la charte informatique.

La résidence de Creil est connectée par ADSL.

Pour les résidences de Saint-Quentin, l'accès internet n'est pas fourni par le Crous. Vous êtes libre de contracter avec l'opérateur de votre choix.



Services particuliers

- Location de petit matériel : vélo, vaisselle, rétro-projecteur
- Location de kit literie
- Consultation assistante sociale à la résidence universitaire Roberval, planning à consulter sur crous-amiens.fr



Comment doit être rédigée votre adresse postale ?

Nom Prénom
Résidence Roberval
N° du logement
6B, rue Winston Churchill
60 200 Compiègne

Nom Prénom
Résidence universitaire
N° du logement
2, rue de Verdun
60 100 Creil

Nom Prénom
Résidence du Parc
N° du logement
1, sq Gabriel Auguste Ancelet
60 200 Compiègne

Nom Prénom
Résidence Les Béguinages
N° du logement
23, rue des Béguinages
02 100 Saint-Quentin

Nom Prénom
Résidence des Peupliers
N° du logement
1, sq de la peupleraie
60 200 Compiègne

Nom Prénom
Résidence Le Nain d'Alsace
N° du logement
Rue Quentin Barre
02 100 Saint-Quentin

Les résidences universitaires

● Beauvais



Comment contacter votre résidence ?



Restaurant du Jeu de Paume
52, boulevard Saint-André
60 000 Beauvais



03 22 71 91 01



res.beauvais.secreteriat
@crous-amiens.fr



Ouvert du lundi au jeudi
de 8h30 à 13h et de 14h à 16h
et le vendredi de 8h30 à 12h.



NUMÉROS UTILES
Pompiers : 18
Police : 17
SAMU : 15



Comment avoir internet dans votre logement ?

La résidence Kennedy bénéficie du wifi. Un code d'accès vous est remis à votre arrivée ou est envoyé sur votre téléphone portable.



Comment doit être rédigée votre adresse postale ?

Nom Prénom
Résidence
universitaire Kennedy
N° du logement
42, rue Mathéas
60 000 Beauvais



Services particuliers

- Location de kit literie
- Consultation assistante sociale, planning à consulter sur crous-amiens.fr

amiens.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



● Guide étudiant 2022/2023

+ plans
des villes



bourses
logement
social
psy
restauration
culture
vie de campus
jobs
international



| crous-amiens.fr

Retrouvez le guide étudiant dans les lieux Crous ou sur
www.crous-amiens.fr



Crous Amiens-Picardie
25, rue Saint-Leu
80000 Amiens
www.crous-amiens.fr